

Cité Radieuse, Echichens

Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2024

Lausanne, le 14 mai 2025

71309 CH/DN/CM

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Cité Radieuse, Echichens

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cité Radieuse (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activités qui sera établi après la date de ce rapport.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 14 mai 2025

Fidinter SA

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Yves Donzé
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation du capital, annexe aux comptes annuels)

Cité Radiouse, Echichens

Bilan au 31 décembre 2024

Montants en CHF		31.12.2024	31.12.2023
Actif			
Actif circulant	Notes	4'273'819	3'745'367
Trésorerie	1	87'458	396'852
Créances résultant de ventes et de prestations	2	3'077'453	2'503'711
Autres créances à court terme	3	112'029	91'449
Stocks	4	186'155	207'943
Actifs de régularisation	5	810'724	545'413
Actif immobilisé		14'320'574	14'337'874
Immobilisations financières	6	10'164	10'154
Immobilisations corporelles	7	14'310'410	14'327'720
Immobilisations incorporelles	8	0	0
Total de l'actif		18'594'393	18'083'241
Passif			
Engagements à court terme		4'516'412	2'552'191
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations		456'426	457'178
Dettes à court terme portant intérêt	9	3'792'397	2'003'127
Autres dettes à court terme	10	64'368	27'763
Passifs de régularisation	11	203'221	64'122
Engagements à long terme		11'293'620	12'745'448
Dettes à long terme portant intérêt	12	11'293'620	12'745'448
Capital de fonds affectés		327'780	347'800
Fonds affectés	13	208'843	228'863
Fonds de produits	14	118'937	118'937
Capitaux propres		2'456'581	2'437'802
Capital		200'000	200'000
Capital lié		2'256'581	2'237'802
Total du passif		18'594'393	18'083'241

Cité Radieuse, Echichens**Compte de résultat 2024**

<i>Montants en CHF</i>		2024	2023
Produits d'exploitation	Notes	16'634'171	15'483'869
Subventions cantonales	15	11'899'052	11'108'683
Contributions des pensionnaires		4'039'262	3'773'378
Produits des livraisons et de prestations		463'903	420'021
Autres produits d'exploitation		195'861	120'210
Dons	16	36'094	61'578
Charges d'exploitation		-16'335'264	-16'284'832
Frais de personnel	17	-11'812'852	-11'123'263
Honoraires		-2'352'492	-1'956'251
Matériels médicaux et médicaments		-19'544	-22'698
Achats de produits alimentaires		-391'701	-373'357
Outillage et matériel ateliers		-69'179	-87'068
Loyers		-42'858	-42'638
Entretien	18	-476'880	-448'181
Eau et énergie		-266'137	-308'055
Amortissements	19	-573'560	-1'591'995
Frais de bureau, d'administration		-146'282	-142'264
Autres charges d'exploitation	20	-183'780	-189'064
Résultat d'exploitation		298'907	-800'963
Résultat financier	21	-300'149	-252'614
Résultat avant variation des fonds et du capital lié		-1'241	-1'053'577
Variation des fonds affectés		20'020	1'066'417
Variation du capital lié		-18'779	-12'840
Résultat annuel selon les Swiss GAAP RPC		0	0
Attribution du résultat annuel au capital		0	0

Cité Radieuse, Echichens

Tableau de flux de trésorerie 2024

<i>Montants en CHF</i>	2024	2023
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation	-90'585	-470'818
Résultat avant variation des fonds et du capital lié	-1'241	-1'053'577
Elimination des amortissements d'immobilisations	573'560	1'591'995
Variation des immobilisations financières	-10	-7
Variation des créances pour pensions et cantons	-573'742	-465'066
Variation des autres créances à court terme	-20'581	8'777
Variation des stocks	21'788	8'625
Variation des actifs de régularisation	-265'311	-528'945
Variation des dettes résultant d'achats de biens et de prestations	-752	120'847
Variation des autres dettes à court terme	36'605	-21'437
Variation des passifs de régularisation	139'099	-132'031
Flux financier provenant de l'activité d'investissement	-556'250	-257'696
Investissements en immobilisations incorporelles (nets)	-	-
Investissements en immobilisations corporelles (nets)	-556'250	-257'696
Flux financier provenant de l'activité de financement	337'442	953'259
Variation des dettes à court terme portant intérêt	1'789'270	-9'555'910
Variation dettes à long terme portant intérêt	-1'451'828	10'509'169
Variation de trésorerie	-309'394	224'745
Variation	-309'394	224'745
Trésorerie nette au 1er janvier	396'852	172'107
Trésorerie nette au 31 décembre	87'458	396'852

Cité Radieuse, Echichens

Tableau sur la variation du capital au 31 décembre 2024

Montants en CHF

2024	Etat initial	Transfert	Dotation	Utilisation	Variation	Etat final
Capital de fonds affectés	347'800	-	1'680	-21'700	-20'020	327'780
Fonds affectés	228'863	-	1'680	-21'700	-20'020	208'843
Fonds d'égalisation résultats	118'937	-	-	-	-	118'937
Capitaux propres	2'437'802	-	34'414	-15'635	18'779	2'456'581
Capital	200'000	-	-	-	-	200'000
Capital lié	2'237'802	-	34'414	-15'635	18'779	2'256'581

2023	Etat initial	Transfert	Dotation	Utilisation	Variation	Etat final
Capital de fonds affectés	1'414'217	-	13'250	-1'079'667	-1'066'417	347'800
Fonds affectés	1'295'280	-	13'250	-1'079'667	-1'066'417	228'863
Fonds d'égalisation résultats	118'937	-	-	-	-	118'937
Capitaux propres	2'424'962	-	48'328	-35'488	12'840	2'437'802
Capital	200'000	-	-	-	-	200'000
Capital lié	2'224'962	-	48'328	-35'488	12'840	2'237'802

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les états financiers de la fondation Cité Radieuse ont été établis conformément à ses statuts, aux dispositions applicables du Code des obligations, ainsi qu'aux directives de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et sont présentés en conformité aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

Les créances et les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale. Les créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur, tant que la prise en charge des pertes n'a pas été confirmée par la DGCS. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements planifiés et exceptionnels (subventions et dons affectés).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immeubles

La valeur brute des immeubles est diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues, ainsi que des amortissements selon les directives de la DGCS, soit un amortissement annuel correspondant à la part remboursée de l'emprunt hypothécaire s'y rapportant.

Autres immobilisations

La valeur brute des autres immobilisations corporelles diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues est amortie selon les durées de vie suivantes :

- Mobilier, machines : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Immobilisations incorporelles (logiciels) : 5 ans

Les subventions obtenues ou les dons affectés à des immobilisations sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles par le biais d'un amortissement extraordinaire.

Les petites acquisitions jusqu'à CHF 3'000 sont portées directement à charge du compte d'exploitation.

Reconnaissance des produits

Subventions et autres contributions

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire et les écarts avec le résultat final des activités (excédent de charges ou de produits) peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants.

Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans les comptes de régularisation actifs ou passifs. Il existe une certaine incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus qu'à réception du décompte final établi par la DGCS ; la régularisation est alors enregistrée comme résultat sur décomptes exercices précédents.

L'affectation au fonds d'égalisation des résultats de l'exercice ne se fait ainsi qu'après acceptation du décompte final par la DGCS. A relever que selon décision du Conseil d'Etat, l'attribution au fonds d'égalisation des résultats a été suspendue.

Les autres subventions et contributions sont enregistrées à la facturation ou sur la base des contrats de prestations.

Dons

Les dons sont reconnus comme produits dans le compte d'exploitation dès lors qu'ils sont définitivement acquis par la Fondation. Ils sont considérés comme des fonds libres, sauf restriction particulière stipulée par le donateur (fonds de produits affectés) ou sauf décision d'attribution par le Conseil de Fondation (capital lié).

Contributions des pensionnaires

Ces revenus sont enregistrés à la facturation, effectuée en principe sur une base mensuelle.

Autres produits d'exploitation

Les revenus de la fabrication et les autres produits d'exploitation sont comptabilisés dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement de l'impôt sur le revenu et la fortune selon décision de l'administration cantonale des impôts du 18 février 1969.

II. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance

Cité Radieuse, Route de Saint-Saphorin 23, case postale 64, 1112 Echichens
Personne de contact : Raoul Cruchon, Président - 079 105 20 06

Statuts - Registre du Commerce

La fondation Cité Radieuse a été créée en 1967. Selon les statuts du 22 janvier 2019, la fondation Cité Radieuse a pour but d'accompagner dans toutes les étapes de la vie des personnes adultes en situation de handicap physique prioritaire et troubles associés secondaires compatibles; son action pédagogique vise à assurer la dignité, l'épanouissement, l'autodétermination et les participations sociales; elle met à disposition des locaux adaptés pour exécuter sa mission; elle propose des activités pour le développement personnel ainsi que des ateliers professionnels offrant des places de travail valorisantes favorisant notamment l'apprentissage.

Les inscriptions figurant au Registre du Commerce relatives aux personnes pouvant engager la Fondation sont à jour.

Organes - Personnes habilitées à signer

a) Conseil de Fondation

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil de Fondation est composé d'au moins 5 membres, soit au 31 décembre 2024 :

Cruchon Raoul	Président *	(signature collective à deux)
Hautier Loïc	Vice-président *	(signature collective à deux)
Augsburger André	Membre	
Bouduban Jean Luc	Membre *	(signature collective à deux)
Braggion Jean-Yves	Membre	
Cherbuin Oscar	Membre	
Chevalier Laurent	Membre	
Davis Lorraine	Membre *	
Doser Joz-Roland Nicole	Membre	
Dreyfus Diana	Membre	
Gagliardi Franco	Membre	
Mahaim Raphaël	Membre	
Mayor Raynald	Membre *	
Rinderknecht Christian	Membre	
Syfrig Floriane	Membre	
Thonney Laure	Membre	

* membres du Bureau du Conseil de fondation selon les règles de gouvernance

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de fondation.

b) Autres personnes habilitées à signer

Favre Isabelle	Directrice	1) (signature collective à deux)
De Francesco Alexandra	Responsable du Département Administration et Finances	1) (procuration collective à deux)

1) pas entre eux

Il est renoncé à indiquer le montant total des rémunérations versées à des personnes en charge de la direction, ce qui est autorisé en application de la Swiss GAAP RPC 21.45 lorsque la direction est assurée par une seule personne.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2024

c) Organe de révision

Fidinter SA

Rue des Fontenailles 16 - Case postale

1001 Lausanne

Téléphone :

Réviseur responsable :

Adresse email :

021 614 61 61

Giovanni Chiusano

giovanni.chiusano@fidinter.ch

III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation, puisque les immeubles sont occupés par les ateliers de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

IV. Informations sur les postes des états financiers

Montants en CHF	2024	2023
1. Trésorerie	87'458	396'852
Caisses	39'011	40'549
PostFinance	18'140	25'188
Banques	30'307	331'116
La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes argent de poche des résidents (montant figurant sous note 10).		
2. Créances résultant de ventes et de prestations	3'077'453	2'503'711
Débiteur DGCS - facturations trimestrielles	1'782'417	1'531'501
Débiteur DGCS - subvention provision heures supplémentaires et vacances	151'191	-
Débiteurs autres cantons	637'017	441'878
Débiteurs pensionnaires	479'702	502'674
Débiteurs ateliers	27'125	27'657
Correction de valeur sur créances	-	-
3. Autres créances à court terme	112'029	91'449
Débiteurs assurances maladie	73'910	51'881
Débiteur charges sociales	-	-
Fonds de roulement DSR	30'000	30'000
Autres débiteurs	8'119	9'568
4. Stocks	186'155	207'943
Stocks - Exploitation	63'937	86'053
Stocks - Ateliers	122'218	121'890
5. Actifs de régularisation	810'724	545'413
Indemnités d'assurance, autres produits à recevoir	127'875	78'792
Excédent de charges 2023 à régulariser	466'621	466'621
Excédent de charges 2024 à régulariser	216'228	-
6. Immobilisations financières	10'164	10'154
Dépôt de garanties	10'164	10'154

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2024

Montants en CHF

7.1 Immobilisations corporelles

2024	Immeubles	Construc-tions	Terrains	Mobilier, Machines, Outillage	Véhicules	Informa-tique	Total
Valeurs brutes 31.12.2024	39'888'314	652'355	637'370	1'314'923	652'824	290'287	43'436'072
Situation 01.01.2024	39'796'541	307'603	637'370	1'255'729	622'624	259'955	42'879'823
Entrées	-	436'525	-	59'194	30'200	30'332	556'250
Sorties / Transfert	91'772	-91'772	-	-	-	-	-
Subventions 31.12.2024	-10'783'638	-	-	-23'567	-71'235	-21'994	-10'900'434
Situation 01.01.2024	-10'783'638	-	-	-20'475	-71'235	-21'994	-10'897'342
Subventions - Amort. extraordinaires	-	-	-	-3'091	-	-	-3'091
Dons affectés 31.12.2024	-2'486'507	-	-	-10'000	-193'000	-	-2'689'507
Situation 01.01.2024	-2'486'507	-	-	-10'000	-193'000	-	-2'689'507
Dons affectés - Amort. extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Sorties / Transfert	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements 31.12.2024	-14'052'374	-	-	-956'599	-288'789	-237'960	-15'535'722
Situation 01.01.2024	-13'582'904	-	-	-892'984	-267'189	-222'176	-14'965'253
Amortissements planifiés exploitation	-469'470	-	-	-63'614	-21'600	-15'785	-570'469
Amortissements non planifiés	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes 31.12.2024	12'565'795	652'355	637'370	324'758	99'800	30'332	14'310'410
2023	Immeubles	Construc-tions	Terrains	Mobilier, Machines, Outillage	Véhicules	Informa-tique	Total
Valeurs brutes 31.12.2023	39'796'541	307'603	637'370	1'255'729	622'624	259'955	42'879'823
Situation 01.01.2023	28'192'334	11'799'604	637'370	1'211'240	535'624	259'955	42'636'127
Entrées	-	126'206	-	44'489	119'000	-	289'696
Sorties / Transfert	11'604'207	-11'618'207	-	-	-32'000	-	-46'000
Subventions 31.12.2023	-10'783'638	-	-	-20'475	-71'235	-21'994	-10'897'342
Situation 01.01.2023	-10'783'638	-	-	-17'492	-71'235	-21'994	-10'894'359
Subventions - Amort. extraordinaires	-	-	-	-2'983	-	-	-2'983
Dons affectés 31.12.2023	-2'486'507	-	-	-10'000	-193'000	-	-2'689'507
Situation 01.01.2023	-1'437'077	-14'000	-	-10'000	-193'000	-	-1'654'077
Dons affectés - Amort. extraordinaires	-986'125	-63'305	-	-	-	-	-1'049'430
Sorties / Transfert	-63'305	77'305	-	-	-	-	14'000
Amortissements 31.12.2023	-13'582'904	-	-	-892'984	-267'189	-222'176	-14'965'253
Situation 01.01.2023	-13'144'094	-	-	-818'166	-262'989	-205'641	-14'430'890
Amortissements planifiés exploitation	-438'810	-	-	-74'818	-4'200	-16'535	-534'363
Amortissements non planifiés	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes 31.12.2023	12'943'492	307'603	637'370	332'270	91'200	15'785	14'327'720

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2024

Montants en CHF	2024	2023
7.2 Valeur assurance incendie des immobilisations corporelles	43'348'351	41'521'969
Immeubles et constructions (indice 140 en 2024, indice 135 en 2023)	38'808'351	36'981'969
Autres immobilisations corporelles (indice 114)	4'540'000	4'540'000
7.3 Estimation fiscale immeubles	16'350'000	16'350'000
Immeubles	16'350'000	16'350'000
8. Immobilisations incorporelles	-	-
Valeur brute au 01.01	169'485	169'485
Investissements de l'exercice	-	-
Amortissements cumulés au 01.01	-169'485	-164'265
Amortissement de l'exercice	-	-5'219
9. Dettes à court terme portant intérêt	3'792'397	2'003'127
Banque, avance à terme fixe	2'761'000	1'500'000
Banque, comptes constructions c/c	579'540	10
Part à court terme des emprunts hypothécaires	451'857	503'117
10. Autres dettes à court terme	64'368	27'763
Créanciers assurances sociales et impôt source	42'635	10'963
Comptes individuels pensionnaires	10'530	12'500
Créancier TVA due, divers	11'203	4'300
11. Passifs de régularisation	203'221	64'122
Charges à payer (yc constructions) et divers	52'029	64'122
Provision heures supplémentaires et vacances	151'191	-
12. Dettes à long terme portant intérêt	11'293'620	12'745'448
Crédits de constructions - réfection et mise en conformité	1'040'658	1'262'186
Hypothèques garanties par l'Etat de Vaud	9'870'190	10'079'090
Hypothèques non garanties par l'Etat de Vaud	834'629	1'907'289
Moins : part à court terme des emprunts hypothécaires	-451'857	-503'117
13. Fonds affectés	208'843	228'863
Fonds affecté immeuble et construction-équipement	43'058	64'258
Fonds affecté secteur animation	3'129	3'129
Fonds affecté projets résidents	5'761	5'761
Fonds affecté spécifique résidents	4'695	4'695
Fonds affecté loisirs-sport-vacances résidents	27'604	27'604
Fonds affecté secteur des ateliers protégés	109'821	109'821
Fonds affecté autres réserves à buts spécifiques	14'774	13'594

Les fonds affectés spécifiques résidents recensent les donations liées individuellement et nominativement à un résident. Les autres fonds affectés pour les résidents sont dédiés à des projets de même nature pour un ensemble de résidents.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2024

<i>Montants en CHF</i>	2024	2023
14. Fonds de produits	118'937	118'937
Fonds d'égalisation des résultats	118'937	118'937
Il s'agit du solde des excédents des exercices précédents attribués au fonds de d'égalisation des résultats d'exploitation.		
15. Subventions cantonales	11'899'052	11'108'683
Contributions du canton de Vaud (DGCS)	8'938'656	7'895'048
Excédent de charges (-) / produits de l'exercice à régulariser	216'228	466'621
Subvention investissements ateliers	3'091	2'983
Résultat sur décomptes exercices précédents	-	-31'825
Contributions des cantons de domicile	2'589'885	2'775'856
Subvention provision heures supplémentaires et vacances	151'191	-
16. Dons	36'094	61'578
Dons affectés à un but spécifique	1'680	13'250
Dons non affectés à un but spécifique	34'414	48'328
17. Frais de personnel	-11'812'852	-11'123'263
Salaires	-9'137'966	-8'745'068
Charges sociales	-2'324'296	-2'204'920
Provision heures supplémentaires et vacances	-151'191	-
Autres frais du personnel	-199'399	-173'274
18. Entretien	-476'880	-448'181
Charges ménagères diverses	-71'910	-57'052
Entretien et réparation des immeubles et extérieurs	-185'548	-180'863
Entretien et réparation des autres immobilisations corporelles	-219'422	-210'265
19. Amortissements	-573'560	-1'591'995
Amortissements immeubles	-469'470	-1'488'240
Amortissements mobilier, machines, outillage	-66'705	-77'802
Amortissements véhicules	-21'600	-4'200
Amortissement informatique et communication	-15'785	-16'534
Amortissement immobilisations incorporelles	-	-5'219
20. Autres charges d'exploitation	-183'780	-189'064
Formation et loisirs	-55'930	-58'275
Assurances	-69'648	-73'296
Autres charges d'exploitation	-58'203	-57'493
21. Résultat financier	-300'149	-252'614
Intérêts et frais bancaires et postaux	-16'550	-10'987
Intérêts sur emprunts et hypothèques	-283'598	-241'627

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2024

Montants en CHF	2024	2023
-----------------	------	------

V. Informations complémentaires

22. Charges administratives	1'315'478	1'235'340
Charges administratives relatives à l'exploitation ordinaire	1'315'478	1'235'340

Les charges administratives sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018.

23. Charges de collecte de fonds	15'635	12'500
Charges de collecte de fonds	15'635	12'500

Les charges d'obtention de financement (collecte de fonds) sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018.

24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices 2024 et 2023

25. Informations au sujet des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2024, l'ensemble du personnel cotise au Fonds de prévoyance Previva est régi par les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et par son acte de fondation ainsi que son règlement.

A fin 2023, 81 institutions étaient affiliées au Fonds de prévoyance Previva et 6'217 travailleurs actifs y étaient assurés. Le fonds gère une fortune nette d'environ 1'080 millions de francs et présentait un taux de couverture de 102.5 % au 31 décembre 2023.

La situation du Fonds de prévoyance à fin 2024 n'est pas encore disponible à la date de l'établissement des comptes annuels 2024.

Les charges de prévoyance de l'exercice correspondent aux cotisations payées durant l'exercice, soit CHF 1'005'695.05 en 2024 et CHF 959'769.40 en 2023. Compte tenu du mode de subventionnement, il est considéré qu'il n'y a pas d'avantages ou d'engagements économiques résultant de la situation des institutions de prévoyance.

Dettes envers les institutions de prévoyance

Cotisations dues au 31 décembre	-	-
---------------------------------	---	---

26. Actifs mis en gage en garantie des dettes de la Fondation	13'855'520	13'888'465
Immeubles, constructions et terrains (valeur comptable nette)	13'855'520	13'888'465
Cédules hypothécaires gagées	13'760'000	13'760'000

Les cédules sont mises en garantie de deux prêts hypothécaires, ainsi qu'en garantie du compte bancaire dont la limite de crédit a été augmentée en 2023 à CHF 2'000'000 et en 2024 à CHF 3'000'000.00.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2024

Montants en CHF	2024	2023
-----------------	------	------

27. Engagements conditionnels

Les subventions reçues sur les biens immobiliers seraient exigibles au cas où des immeubles ne seraient plus utilisés dans le but prévu lors de l'octroi de la subvention ou s'ils étaient transférés, vendus ou cédés à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu. En cas de changement d'affectation ou de vente d'un immeuble ayant fait l'objet de subventions à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu, une part des subventions reçues devrait être restituée. (art. 30 et 31 LSubv.) Une subvention extraordinaire pour le remboursement des hypothèques sur immeubles de CHF 5'961'522.85 a été versée par l'Etat de Vaud le 1er juillet 2015. Cette part à restituer serait cas échéant notamment liée à la durée d'utilisation du bien conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

S'agissant des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales aux constructions jusqu'au 31.12.2007, respectivement 31.12.2010 pour les décomptes finaux correspondants, elles sont liées pendant 25 ans à une affectation précise. Le montant à rembourser est diminué de 4 % pour chaque année d'utilisation conforme à l'affectation prévue.

Engagement liés aux subventions OFAS	456'322	496'486
Construction bâtiment (M13-14) - CHF 1'004'093 (13.05.2011)	456'322	496'486

28. Engagement de vacances et heures supplémentaires non portées au bilan

Heures supplémentaires et vacances	-	191'547
------------------------------------	---	---------

Dès 2024, l'engagement concernant les heures supplémentaires et vacances non prises des collaborateurs au 31 décembre est portée en provision au bilan (CHF 151'191.00) et une subvention du même montant est enregistrée sur le compte Débiteurs DGCS conformément aux directives de la DGCS. L'évaluation est faite au tarif horaire moyen.

29. Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas de transactions avec les parties liées, revêtant un caractère significatif.

30. Litiges

Il n'y a pas de litiges importants en cours.

31. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le Conseil de Fondation, aucun événement important qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2024, ou qui aurait dû être publié sous ce point, ne s'est produit.
